

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2024

PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DES SOINS LIÉS AU TRAITEMENT DU CANCER DU SEIN - (N° 2643)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur la possibilité d'une prise en charge intégrale par la sécurité sociale de soutiens gorges ou brassières et de maillots de bain adaptés au port de prothèses amovibles après intervention chirurgicale dans le cadre d'un traitement du cancer du sein.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.e.s du groupe LFI-NUPES sollicitent la remise d'un rapport portant sur une prise en charge intégrale par l'Assurance maladie des sous-vêtements et maillots de bain adaptés au port d'une prothèse amovible.

25% des femmes atteintes d'un cancer du sein, une maladie qu'une femme sur huit est susceptible de développer, n'ont pas recours à une reconstruction mammaire. Ces femmes utilisent donc

souvent une prothèse amovible au quotidien, qui nécessite le port de soutiens gorges, brassières ou maillots de bain adaptés.

Des dispositifs qui, comme tout sous-vêtement doivent pouvoir être changés tous les jours, et qui ont un coût conséquent pour les finances de ces malades. L'inclusion de maillots de bains permet de faciliter la pratique de la natation, une pratique particulièrement recommandée dans le cadre du sport adapté.

Ils devraient donc être pris en charge par la Sécurité sociale.

C'est à ce titre que nous proposons de permettre aux personnes atteintes d'un cancer du sein d'acquérir des soutiens-gorges adaptés et des maillots de bain adaptés en étant intégralement remboursées par l'Assurance maladie.

Contraints par la recevabilité financière, le groupe LFI-NUPES propose donc que le Gouvernement remette au Parlement un rapport portant sur la prise en charge intégrale par l'Assurance maladie des sous-vêtements et maillots de bain adaptés au port d'une prothèse amovible.